

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : le 11 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 17

Séance du 18 septembre 2024

Le dix-sept juillet deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Marc LEPRINCE, 1^{er} Vice-Président.

Étaient présents :

Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET, Vice-Présidents,
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Frédéric LAUGIS, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE,
Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte DUPUIS donne pouvoir à Marc LEPRINCE, Véronique BERGER donne pouvoir à Jocelyne DEFEINGS, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE, Joël DENIAU donne pouvoir à Patrice POTTIER, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Alain DROUET, Catherine DATTÉE donne pouvoir à Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Fabien HOUZÉ a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2024-20

Objet : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 313-1 du Code général des collectivités territoriales, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Considérant que le tableau des effectifs fait état d'un emploi vacant à temps plein sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe qui était en lien avec les missions du service Aménagement et développement territorial, Il est proposé de positionner les missions reprises sur le grade d'adjoint administratif pour permettre le recrutement d'une assistante au développement économique.

Tableau des effectifs avant modification			Tableau des effectifs après modification		
Service Aménagement et développement territorial	et	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Service développement économique		Adjoint administratif

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de la modification des missions d'un poste vacant présent au tableau des effectifs.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault, le 23 septembre 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : le 11 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 17

Séance du 18 septembre 2024

Le dix-sept juillet deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Marc LEPRINCE, 1^{er} Vice-Président.

Étaient présents :

Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET, Vice-Présidents,
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Frédéric LAUGIS, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE,
Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte DUPUIS donne pouvoir à Marc LEPRINCE, Véronique BERGER donne pouvoir à Jocelyne DEFEINGS, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE, Joël DENIAU donne pouvoir à Patrice POTTIER, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Alain DROUET, Catherine DATTÉE donne pouvoir à Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Fabien HOUZÉ a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2024-21

Objet : Marché public de travaux d'installation d'une climatisation réversible – Maison de santé pluridisciplinaire Émile ARON

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été publié au BOAMP le 24 avril 2024 et dématérialisé sur la plateforme KLEKON le 24 avril 2024.

La date limite de réception des offres était fixée au 27 mai 2024 – 12h00 (midi).

6 offres sont parvenues dans les délais à savoir :

- MISSENARD QUINT B – Evres-sur-Indre ;
- QUATTO CLIM – Fondettes ;
- ENGIE HOME SERVICES – Agence locale – Tours ;
- ANVOLIA 37 – Joué-Lès-Tours ;
- BRUNET LOISEAU – Chambray-Lès-Tours ;
- HERVE TECHNIQUE – Joué-Lès-Tours.

A l'issue de l'analyse des offres, un classement a été effectué par le pouvoir adjudicateur. Il a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse par une décision motivée en fonction des critères et des sous-critères de jugement des offres pondérés définis ci-après :

Critères	Points
1-Valeur technique	50
1.1-Méthodologie	30
1.2-Composition de l'équipe, qualification et expériences similaires des intervenants	10
1.3-Planning d'exécution de la mission	10
2-Prix des prestations	50
Note = 50 x (Montant de l'offre la moins disante acceptable / montant de l'offre analysée) La note de l'offre financière se calculera avec deux décimales. Les notes ainsi obtenues comporteront donc deux chiffres après la virgule.	

Sur les 6 offres reçues, 5 offres sont régulières et conformes à savoir :

- MISSENARD QUINT B – Evres-sur-Indre ;
- ENGIE HOME SERVICES – Agence locale – Tours ;
- ANVOLIA 37 – Joué-Lès-Tours ;
- BRUNET LOISEAU – Chambray-Lès-Tours ;
- HERVE TECHNIQUE – Joué-Lès-Tours.

Le classement des offres est le suivant :

Entreprises	Montant de l'offre HT		Conformité de l'offre	Critère de notation			Classement
	A l'ouverture	Vérfiée		Technique	Prix	Total	
MISSENARD ESVRES (37)	156 373,00	147 000,00	Oui	50,0	31,1	82,1	4
HERVE THERMIQUE JOUE LES TOURS (37)	122 758,59	117 834,70	Oui	38,0	40,1	78,1	5
ENGIE SAINT JEAN DE BRAYE (45)	105 388,31	105 388,31	Oui	49,0	44,8	93,8	3
BRUNET CHAMBRAY LES TOURS (37)	102 523,00	94 519,00	Oui	47,0	50,0	97,0	1
ANVOLIA ESVRES (37)	107 573,45	107 573,45	Oui	50,0	43,9	93,9	2

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **PROPOSE** de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'offre de l'entreprise BRUNET pour un montant de 94 519 € HT,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer le marché public et tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault, le 30 septembre 2024

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

